

à contribuer 50 p. 100 du coût total des immobilisations et le reste sera fourni au prorata par les quatre provinces. Les provinces se partageraient d'ailleurs, toujours au prorata, les frais d'exploitation de l'établissement.

Monsieur l'Orateur, il arrive de temps à autre à la Chambre que certaines questions transcendent et les partis et la politique et la partisanerie. Le collège vétérinaire régional de l'Atlantique ne sera pas seulement un établissement d'enseignement mais donnera lieu à un accord majeur sur la mise en place d'une infrastructure économique dans la région Atlantique. Car il servira et les pêcheurs et les agriculteurs. Il aura aussi des effets d'entraînement et cela pèse lourd dans la balance.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), à l'époque où il siégeait dans un cabinet précédent, a tenté de faire aboutir le projet. Je tiens à signaler le rôle qu'il a joué et qu'il continue de jouer à ce sujet. Comme la question n'est pas de nature politique, j'inviterais tous les députés, quel que soit leur allégeance, quelles que soient leurs convictions, à appuyer ce projet et à l'appuyer vigoureusement.

● (1630)

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, j'aimerais très brièvement répondre aux questions soulevées par mon honorable collègue d'en face, le député de Hillsborough (M. McMillan) sur l'établissement de ce quatrième collège canadien de médecine vétérinaire dans les provinces Maritimes.

Il est bien sûr que ce collège serait situé dans les provinces de l'Atlantique et orienterait principalement ses programmes d'étude sur la médecine vétérinaire préventive de la faune marine et terrestre et d'abord sur l'aquaculture. Il est bien sûr qu'il pourrait élargir la médecine préventive dans toutes les productions agricoles. Cette question intéresse au plus haut point le gouvernement présentement, monsieur le président, et en particulier le ministère de l'Agriculture, et ce depuis plusieurs années, puisque Agriculture Canada est vraiment conscient de la situation particulière qui existe dans les provinces Maritimes présentement. Chacun peut apprécier l'importance d'avoir un nombre suffisant de vétérinaires pour répondre aux besoins du secteur agricole de ces régions et des possibilités de formation adéquate qui peuvent y exister.

Agriculture Canada emploie un bon nombre de vétérinaires, lesquels ont d'ailleurs toujours joué un rôle de premier plan dans l'essor de l'agriculture canadienne, particulièrement dans les secteurs de l'élevage du bétail et de la volaille. Il est également certain que la médecine vétérinaire aura aussi un rôle à jouer dans l'essor des élevages marins, ce qu'on appelle aquaculture qui, jusqu'à maintenant, avait toujours été un secteur réservé aux biologistes. Mais, monsieur le président, j'aimerais tout d'abord faire un bref historique de la situation sur la possibilité de l'implantation de ce quatrième collège de médecine vétérinaire dans les provinces Maritimes.

C'est en 1970 et 1971, comme le mentionnait le député de Hillsborough, qu'une enquête nationale sur la main-d'œuvre en médecine et en technique vétérinaire avait été menée par le Service de coordination des services agricoles canadiens, et qui avait révélé l'existence d'une pénurie de médecins vétérinaires un peu partout à travers le Canada. Ce comité a donc recommandé l'accroissement du nombre des inscriptions annuelles dans les collèges de médecine vétérinaire canadiens. Deux ans

Collège de médecine vétérinaire

plus tard, le Cabinet acceptait de négocier l'agrandissement des collèges de médecine vétérinaire existants et, en principe, la création d'un quatrième collège. En 1974, le gouvernement fédéral signait des ententes de principe avec les gouvernements provinciaux en cause pour payer jusqu'à 50 p. 100 des coûts encourus pour l'expansion des trois collèges qui existaient, soit celui de Guelph, de Saint-Hyacinthe et de Saskatoon. Par ailleurs, en 1975, les gouvernements des provinces Maritimes, comme le signalait mon collègue le député de Hillsborough, avaient demandé au Dr Howell, doyen du collège de médecine vétérinaire de l'Ontario, de mener une étude sur les besoins de leur région et la possibilité d'y implanter un quatrième collège de médecine vétérinaire.

A cette époque-là, Agriculture Canada avait défrayé 50 p. 100 des coûts de l'étude. Le rapport du Dr Howell recommande la création d'une faculté de médecine préventive et d'aquaculture à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard située à Charlottetown. Par la suite le Conseil des ministres des provinces Maritimes a étudié les recommandations du Dr Howell et a établi un comité pour analyser la situation. A l'époque, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard avait contribué \$200,000 au financement de l'étude. Durant cette même période, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'était opposé à la recommandation du Dr Howell d'établir le collège de médecine vétérinaire à Charlottetown. Les autorités de la Nouvelle-Écosse voulaient que le collège soit érigé à Truro.

Par ailleurs, c'est le 28 janvier 1980 que la question a été rayée de l'ordre du jour de la réunion du conseil des premiers ministres des provinces Maritimes, car le premier ministre MacLean jugeait que l'Île-du-Prince-Édouard ne pouvait appuyer le fardeau financier du projet. Où en sommes-nous maintenant, monsieur le président, dans cette étude et dans la planification de l'implantation de ce quatrième collège? Eh bien, le programme d'expansion du collège de médecine vétérinaire de l'Ontario est terminé, tandis qu'à l'école de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, les travaux vont bon train pour l'agrandissement et l'expansion de cette école. Quant au collège de médecine vétérinaire de Saskatoon, on en est encore au stade de la planification pour le projet d'aménagement ou d'expansion.

Donc avec l'expansion, monsieur le président, des collèges actuels, dans l'attente bien sûr de l'implantation de ce quatrième collège, je crois qu'il sera possible de mieux desservir les besoins en médecine vétérinaire. Il faut aussi dire que le collège de Guelph garde annuellement six places au moins pour les étudiants de langue anglaise venant des provinces Maritimes. Pour ce qui est de l'école de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, l'Université de Montréal a conclu une entente avec le ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick pour accueillir au moins, et ce n'est pas beaucoup, deux étudiants par année de cette province. Comme on peut le constater, les étudiants des provinces Maritimes ne sont pas totalement dépourvus de possibilités de s'inscrire à des collèges de médecine vétérinaire. Ils ne sont pas totalement dépourvus, monsieur le président, mais je suis convaincu, et je crois bien que mes collègues des provinces Maritimes le savent fort bien, qu'il y a beaucoup plus de jeunes en 1980, dans cette prochaine décennie, qui sont intéressés à se diriger dans ce secteur d'éducation.